

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE 1 : OBJET.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'association « Escapades Ligériennes », Maison des Associations, 55 rue du Cas Rouge. 45800 COMBLEUX, ayant pour but de faire découvrir la Loire et le canal par le biais de balades en bateaux traditionnels ligériens, d'une part, et de son client, d'autre part, dans le cadre de la vente de tous les produits et services proposés par ladite association.

Les parties conviennent donc expressément que toute vente de produits ou prestations accomplie par « Escapades Ligériennes » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE 2 : PRIX.

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés prix net (association non assujettie à la TVA). L'association « Escapades Ligériennes » s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations ou produits commandés au prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Toute commande de prestation vaut acceptation des prix et descriptions des produits à la vente.

CLAUSE 3 : MODALITES DE PAIEMENT.

Le règlement des commandes s'effectue par espèces ou par chèques bancaires juste avant l'embarquement.

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem)

CLAUSE 4 : CONDITIONS GENERALES D'ANNULATION.

Dans le cas où il y aurait moins de 4 passagers, l'association se réserve le droit d'annuler les départs.

Les balades sur la Loire et le canal étant soumises aux règles de la navigation fluviale, l'association se doit d'apprécier le caractère navigable ou non du fleuve et du canal. Les balades pourraient être annulées, modifiées ou reportées à tout moment à compter de la réservation y compris le jour même.

CLAUSE 5 : CAS DE FORCE MAJEURE.

L'association ne pourra être tenue pour responsable des annulations ou des dommages survenus aux passagers en cas de force majeure désignés comme suit : niveau d'eau trop faible, crue, orage, vents forts.

CLAUSE 6 : ANNULATION PAR L'ACHETEUR.

Dans le cas où c'est le client qui désire l'annulation de sa prestation, il ne pourra le faire au plus tard 48 heures avant la date prévue de son achat. Une annulation plus tardive deviendrait un préjudice envers l'association « Escapades Ligériennes ».

CLAUSE 7 : TRIBUNAL COMPETENT.

Ces présentes conditions sont soumises à la loi française.

Le consommateur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

CLAUSE 8 : RECOURS A UN MEDIATEUR.

Médiateur compétent en matière de transport fluvial :

MTV Médiation Tourisme Voyage

BP80303

75823 PARIS CEDEX 17

Site internet : www.mtv.travel